



DÉCISION

N° : 2025 - 323

Exécutoire le : 16 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 16 OCT. 2025

Visée le : 10 OCT. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n° 24026
Audit Syndicat Mixte Station des Bauges
Avenant n° 03 relatif à une modification des délais

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

Considérant la notification effectuée le 09/09/2024 à CALIA conseil SAS

Considérant le planning prévisionnel de l'étude et le mémoire de CALIA précisant des délais de réalisation de chaque phase.

Considérant de nouvelles demandes d'approfondissement des scénarios suite au comité de pilotage du 10/09/2025, la phase 3 de l'étude prend donc plus de temps que prévu.

Considérant la nécessité alors de modifier le délai de réalisation de la phase 3 et de le prolonger jusqu'au 15/12/2025

Considérant l'absence d'impact financier

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

De signer l'avenant 3 au marché 24026 avec l'entreprise Calia Conseil SAS

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme. la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché : CALIA Conseil

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 10/10/2025 09:47:32



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-323 : Marché n. 24026 - Audit Syndicat Mixte Station des Bauges - Avenant n. 03 relatif à une modification des délais

Date de transmission de l'acte : 10/10/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2025

Numéro de l'acte : Dec2584 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251010-Dec2584-AR

Date de décision : 10/10/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n°24026
Audit Syndicat Mixte Station des Bauges

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise CALIA CONSEIL SAS, domiciliée 24 rue Michal – 75013 PARIS, représentée par Robert Picard, et désigné ci-après par l'expression « L'entreprise »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Le présent marché a pour objet d'étudier et analyser le fonctionnement et l'organisation de syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) au travers de deux objectifs :

- Rationnaliser le fonctionnement du syndicat en se référant à des structures de taille et de type comparables.
- Caractériser les marges de manœuvre financières (en dépenses comme en recettes) sur l'ensemble des postes de dépenses du syndicat (personnel, actions, fonctionnement général, plan pluriannuel d'investissement, ...).

Le titulaire du marché CALIA CONSEIL a été notifié le 09 septembre 2024 pour un montant forfaitaire de 23 800 € HT et des prestations sur bon de commande dans un maximum de 5 000 € HT.

Un avenant 1, notifié le 14/10/2024, a modifié les modalités de l'article 4.

Un avenant 2, notifié le 11/08/2025, a modifié la durée de la phase 3 indiquée à l'article 4.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le planning prévisionnel de l'étude et le mémoire de CALIA précisent des délais de réalisation de chaque phase.

Suite à la tenue d'un Comité de Pilotage le 10/09/2025 et des demandes d'approfondissement / modifications des scénarios émis à cette occasion, la phase 3 de l'étude prend plus de temps que prévue.

Il est donc proposé de modifier le délai de réalisation de la phase 3 de l'étude en indiquant une date de fin cohérente avec les délais de réalisation et de validation.

L'article 4 de l'acte d'engagement doit être modifié comme suit :

4. Délai d'établissement des prestations

Le délai d'établissement des prestations à compter de l'OS de démarrage est fixé à :

- Pour la phase n° 1 : Mission ANALYSE – Analyse de la situation financière 49 jours ouvrés
- Pour la phase n° 2 : Mission DIAG – Diagnostic de la situation organisationnelle : 77 jours ouvrés
- Pour la phase n° 3 : Mission PROPO – Elaboration de propositions : fin au 15/12/2025

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Aucun impact financier

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Paris , le 06/10/2025

À

, le

Pour la société CALIA CONSEIL,

Pour Grand Lac

M Robert Picard
Directeur Général

CALIA CONSEIL
24 Rue Michal - 75 013 Paris
Tel : 01 76 74 80 20

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-Président Commande publique, travaux, patrimoine, et gens du voyage
le 10/10/2025 09:26:26

**ROBERT
PICARD**

Signature numérique
de ROBERT PICARD
Date : 2025.10.06
10:26:53 +02'00'

